



Responsabilité civile Entreprises industrielles et commerciales

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :
FERROTRACT
 60 AVENUE YVES FARGES
 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Entreprises industrielles et commerciales
souscrit sous le N° 59505284

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

- Traction de trains, avec une locomotive appartenant à l'assuré ou à des sociétés tierces, tractant des wagons ou matériels appartenant aux sociétés du groupe rail ou non, ou acheminement seul de matériel.
- Mise à disposition d'agents sols, pour effectuer des opérations de sécurité dans le cadre de la circulation de trains de travaux, conformément au décret n°2006-1279 du 19/10/2006; vous déclarez que le personnel mis à disposition est titulaire des habilitations figurant aux articles 6 et 26 du décret ci-dessus.

il est convenu que le présent contrat n'a pas pour objet de garantir :

- les dommages subis par le matériel mis à disposition de l'assuré par ses donneurs d'ordres (SNCF, RFF ou autres entreprises privées); Les conditions d'assurances et tarifaires tiennent compte de ces déclarations et conventions.

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Établie à JUVIGNAC, le 18/12/2019

Pour Allianz
 (cachet et signature)

ASSURANCES Jean-Pierre Mas
ALLIANZ
 Agent général Allianz
 123, les allées de l'europe
 34990 JUVIGNAC
 N° ORIAS: 07 007 072 - Internet www.orias.fr
 ACPR : 61 rue Talibon - 75438 Paris cedex 09
 Tél: 07 84 16 06 11

Responsabilité Civile

RESPONSABILITE CIVILE		Garanties accordées	
DOMMAGES SURVENUS AVANT LIVRAISON DE PRODUITS ET/OU ACHEVEMENT DE TRAVAUX			
<p>◆ <u>Dommmages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommmages à vos préposés, visés ci-dessous) Tous dommmages confondus <u>dont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommmages matériels et immatériels consécutifs sans pouvoir dépasser, pour les dommmages ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Dommmages aux biens remis • Vol par préposés - Dommmages immatériels non consécutifs 	OUI	10 000 000 EUR par sinistre	
	OUI	6 000 000 EUR par sinistre	
	OUI	100 000 EUR par sinistre	
	OUI	30 000 EUR par sinistre	
	OUI	1 500 000 EUR par sinistre	
<p>◆ <u>Dommmages résultant d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommmages à vos préposés, visés ci-dessous)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommmages confondus - Frais d'urgence - Frais de dépollution des eaux et du sol - Frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers - Frais de prévention et de réparation des dommmages environnementaux 	OUI	600 000 EUR par année d'assurance	
	OUI	150 000 EUR par année d'assurance	
	OUI	150 000 EUR par année d'assurance	
	OUI	150 000 EUR par année d'assurance	
	OUI	150 000 EUR par année d'assurance	
<p>◆ <u>Dommmages corporels à vos préposés et matériels accessoires</u></p>	OUI	3 000 000 EUR par année d'assurance	
DOMMAGES SURVENUS APRES LIVRAISON DE PRODUITS ET/OU ACHEVEMENT DE TRAVAUX			
<p>◆ <u>Tous dommmages confondus</u> <u>Dont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommmages matériels et immatériels consécutifs - Dommmages immatériels non consécutifs - Frais de dépose-repose - Frais de retrait - Exportations directes USA/Canada : dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus 	OUI	6 000 000 EUR par année d'assurance	
	OUI	3 000 000 EUR par année d'assurance	
	OUI	3 000 000 EUR par année d'assurance	
	NON		
	NON		
	NON		
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT			
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	OUI	50 000 EUR par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 EUR

Attestation Responsabilité Civile